



HAL
open science

Le massif domanial de l'Aigoual cent ans après Georges Fabre Première partie

Jean-Claude Guérin

► **To cite this version:**

Jean-Claude Guérin. Le massif domanial de l'Aigoual cent ans après Georges Fabre Première partie. Revue forestière française, 2011, 63 (4), pp.469-486. 10.4267/2042/45830 . hal-03449544

HAL Id: hal-03449544

<https://hal.science/hal-03449544v1>

Submitted on 25 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE MASSIF DOMANIAL DE L'AIGOUAL CENT ANS APRÈS GEORGES FABRE PREMIÈRE PARTIE

JEAN-CLAUDE GUÉRIN

*En hommage à Michel Cointat (ENEF 1943)
dont le premier poste forestier fut dans le Gard.*

AVANT-PROPOS

Cette étude concerne des événements qui trouvent leur source bien avant le XIX^e siècle : elle se veut en même temps un devoir de mémoire envers les acteurs de cette difficile partie mais aussi envers les structures forestières languedociennes en place jusqu'à la fin du XX^e siècle, qui appartiennent désormais à un passé révolu⁽¹⁾.

La création du massif forestier domanial de l'Aigoual apparaît toujours inséparable de la personnalité de son principal acteur, Georges (-Auguste) Fabre, mais avec plus de nuances. Car quel est-il véritablement ce forestier, dont l'hagiographie nous a transmis une image un peu trop lisse et conventionnelle, un nouveau héros des temps modernes terrassé comme les héros antiques par un sort contraire ? À l'analyse des sources — celles qui l'ont connu de son vivant, ses successeurs forestiers à Nîmes, Perdrizet, Ducamp, Nègre, Flaugères, ses amis locaux tel le botaniste Charles Flahault associé à son ouvrage, puis les recherches entreprises depuis les années 1980 par des historiens, géographes ou sociologues — on découvre beaucoup d'affirmations peu étayées ou contredites par ailleurs, des trous d'ombre aussi, tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

Ainsi Charles Flahault, son « ami et disciple », le premier à s'exprimer, reste flou quant à l'exact début de leur relation, sans doute plus tardive que beaucoup ne l'évoquent ; il ne parvient pas à fournir une liste complète de ses publications, admet que Fabre avait l'habitude de disparaître pendant ses congés sans prévenir qui que ce soit...

Ce constat, s'ajoutant à bien des inexactitudes, entretient dès l'abord un certain malaise, comme si la « vérité » du personnage principal, Fabre (et celle aussi de « sa » forêt) se dérobaient dès lors qu'on tente de l'approfondir : est-ce un effet de la légende dans laquelle le héros est entré de son vivant par sa « disgrâce » administrative, de la promesse qu'il a exigé de sa famille de ne jamais s'exprimer sur le sujet ni d'aider à sa réhabilitation, ou s'agit-il plutôt d'une certaine distanciation vis-à-vis des autres, y compris sa propre famille ? Son caractère, ouvert certes mais aussi très ferme dans ses convictions, s'avère également secret, ainsi que Flahault le signale déjà.

Bien sûr, il peut aussi s'agir de lacunes comme il en subsiste dans toute existence, de différences d'appréciation ou de défaillances des souvenirs : mais on peut aussi soutenir que cette difficulté résulte d'abord de la complexité patente de Fabre et aussi de l'histoire forestière des lieux.

(1) L'État n'est plus réellement aux commandes depuis la nouvelle loi sur les parcs nationaux de 2006, et l'ONF gère désormais tout le Languedoc-Roussillon depuis Aix-en-Provence.

L'auteur souhaite enfin remercier ici ceux qui, sur place ont bien voulu l'aider, pour le parc national des Cévennes (PNC), Grégoire Gautier, chargé de mission forêt-Natura 2000, Patrick Aumasson, ancien chargé de mission en 1994 puis chef de service de 1995 à 1997 pour la mise au point et la rédaction de la réglementation forestière dans le parc, cinq anciens directeurs enfin, qui ne souhaitent pas voir leurs propos mis sur la place, et pour l'Office national des Forêts (ONF), Bertrand Fleury, chef de l'agence interdépartementale Gard-Hérault, Jean-Marc Courdier son adjoint pour l'antenne du Gard, Julien Bouillie, chef de l'agence départementale de la Lozère, et son adjoint Laurent Toiron, rédacteur de l'aménagement lozérien. Tous m'ont largement facilité l'approche des problèmes rencontrés. Merci aussi à David Gasparotto et à l'équipe de la documentation du centre de Nancy d'AgroParisTech, et enfin à mes camarades forestiers Jacques Grelu, à la fois pour sa connaissance du milieu et ses sources, et Denis Groené pour sa documentation et ses photographies.

INTRODUCTION

Nîmes, le 23 mai 1911 : la ville et avec elle les Cévennes méridionales sont en deuil. Elles enterrent leur héros local, Georges Fabre, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, reboiseur de l'Aigoual. Et sur sa tombe, l'administration des Eaux et Forêts, en présence de ses trois fils et de son gendre, lui rend les honneurs par la voix de son successeur, le conservateur Perdrizet, délégué dans cette tâche par le conseiller d'État, directeur général des Eaux et Forêts en place depuis vingt trois ans, Lucien Daubrée, également ancien de promotion de Fabre à l'école de Nancy : c'est lui qui a fait la carrière du défunt, Légion d'honneur en 1896, nomination sur place comme conservateur à Nîmes en 1900 ; il aurait dû logiquement se déplacer, car il est le supérieur direct de Fabre puisque le grade d'inspecteur général n'existe plus depuis vingt ans, mais aurait-il été le bienvenu ?

Car ici tout le monde croit savoir et murmure, même si nul, hormis l'intéressé qui se taira, n'en saura jamais les circonstances exactes : le 13 février 1908 ou la veille, tout a basculé pour le conservateur Fabre, à un peu moins de 64 ans ; convoqué à Paris par quelqu'un qui ne pouvait être que Daubrée en personne, il est « mis en disponibilité par mesure disciplinaire », selon sa fiche biographique de l'école forestière de Nancy heureusement « oubliée », puisque son dossier administratif a définitivement disparu du ministère de l'Agriculture et des Archives nationales. Et cette première mesure, qui équivaut à une révocation sans solde, est suivie d'une mise à la retraite, sans doute à sa limite d'âge légale, et avec pension, en 1909.

L'intéressé est malade depuis au moins 1907, il est possible de l'attester, et c'est sans doute ce mal qui va l'emporter à moins de 67 ans. Il a eu dès 1909 son monument sur l'Aigoual (figure 1, p. 471), mais hors forêt domaniale, inauguré en son absence à l'initiative de ses collaborateurs et amis dont Flahault, une tentative ultérieure de Philibert Guinier pour un monument à l'intérieur de « sa » forêt en 1936, n'aura pas plus de succès : Fabre non seulement ne parlera jamais de ce qui lui a été reproché, mais il interdira à sa famille de le faire après lui, ainsi que l'aurait attesté Marc Kanne, le réalisateur du film *Aigoual : la Forêt retrouvée*, après avoir rencontré une descendante de Fabre à la Canourgue. Son ami le botaniste Charles Flahault, qui poursuivra son œuvre sur le terrain jusqu'en 1914, fera preuve de la même discrétion, sans doute par ignorance.

On doit admirer la subtilité de l'allocution de son successeur devant son cercueil, une réhabilitation à jamais officieuse seulement, où l'on ne parle pas de ce qui pourrait fâcher, et qui se termine sur ces vers anonymes dignes de Victor Hugo,

« Laissons passer le drame sombre,
Le diamant se fait dans l'ombre,
L'immortalité dans la mort. »

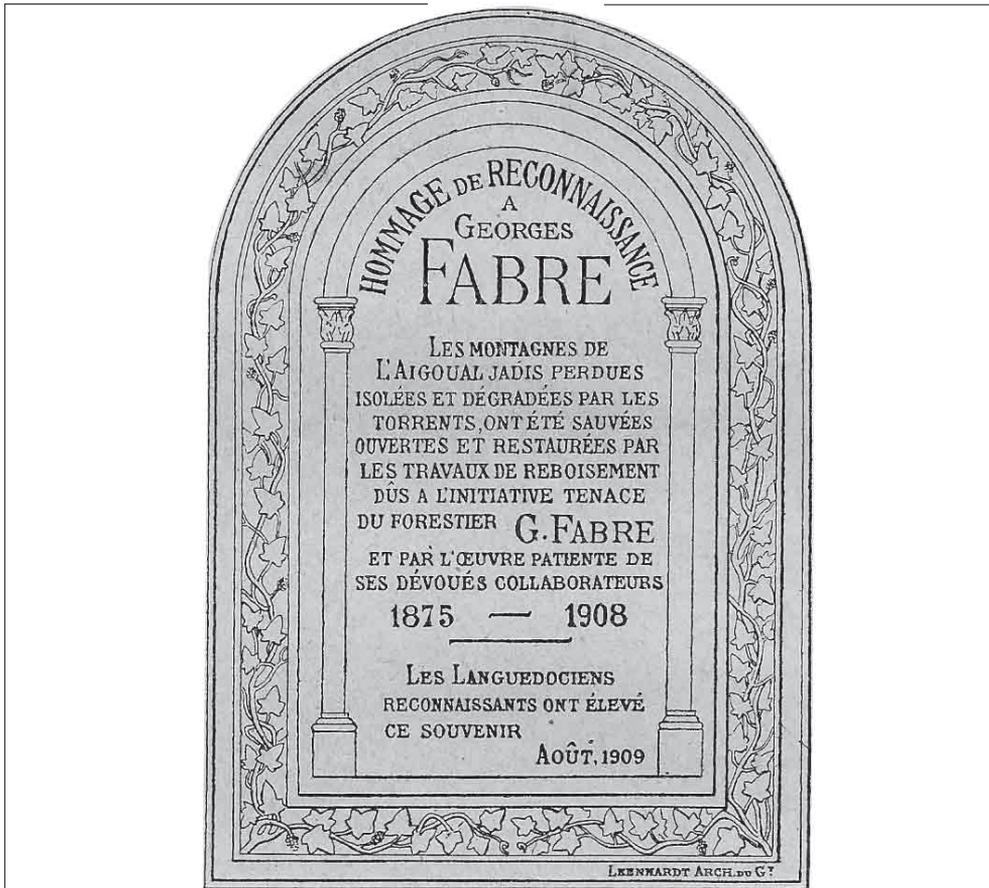
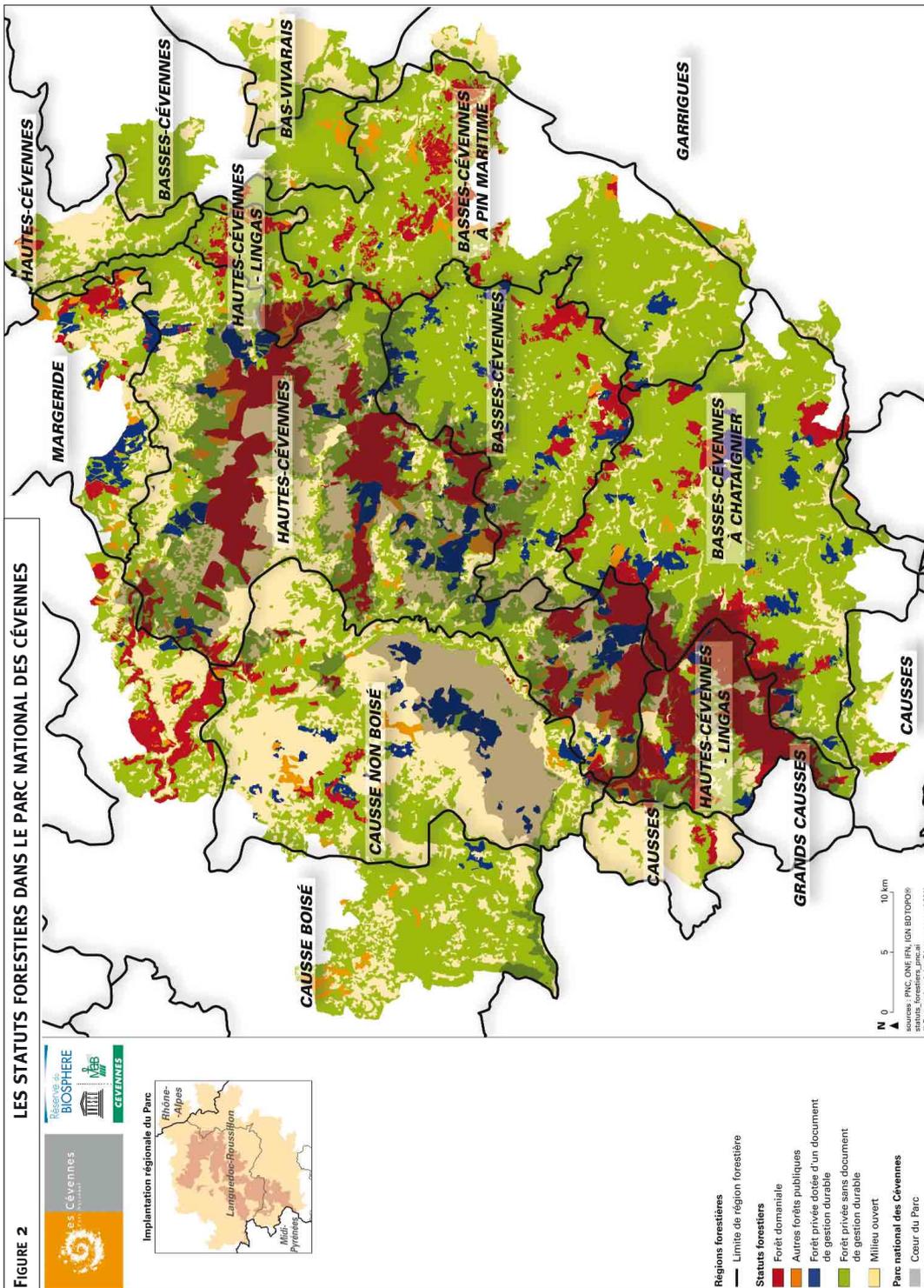


FIGURE 1 MONUMENT GEORGES FABRE SUR L'AIGOUAL

Le directeur général Daubrée prend sa retraite le 21 octobre 1911, il a donc eu tout loisir de faire disparaître définitivement le dossier administratif de Fabre.

Que peut-il bien s'être passé entre les deux hommes ? Certains ont prétendu sans en apporter la moindre preuve, que les entorses de Fabre aux règles administratives financières étaient en cause : n'aurait-il pas réussi notamment à « détourner » au profit de « son » observatoire, des crédits destinés à la construction de petits barrages : on doit rétorquer que de telles entorses sont restées fréquentes au moins jusqu'en 1965 et très rarement sanctionnées, tant dans l'administration forestière d'État qu'ailleurs, lorsqu'il s'agissait de travaux en régie, aux devis souvent incertains et aléatoires. Fabre n'a donc été ni le premier ni le seul à procéder ainsi. De plus elles remontaient au temps où il n'était qu'inspecteur, et ses supérieurs hiérarchiques les avaient alors couvertes, même s'ils s'étaient souvent trouvés placés devant le fait accompli, des notes d'observations en témoignent : Daubrée et son administration centrale ne pouvaient donc prétendre avoir ignoré cette situation, ni surtout la sanctionner plus de 10 ans après.

On doit donc plutôt penser à une divergence de vues, concernant sans doute l'extension des trois périmètres de reboisements déjà approuvés législativement, « la Dourbie » et « l'Hérault » pour le Gard en 1901, « le Tarn » pour la Lozère en 1895 : de ce dernier dossier Fabre n'a fait qu'hériter,



Carte réalisée par le Parc national des Cévennes (avec leur aimable autorisation de reproduction)

mais affecté d'abord à Mende en 1868, il y avait fait l'essentiel de son temps au service du reboisement jusqu'en 1875, date de son affectation dans le Gard, et avait été ensuite remplacé en 1877 par son camarade de promotion de Nancy, Deuxdeniers. Sa retraite est proche, mais il relance tout de même une fois encore de nouvelles propositions d'extension, notamment pour le Gard où ses propositions initiales avaient été réduites drastiquement. Avec sa ténacité habituelle, il a déjà presque obtenu gain de cause auprès de Paris pour ces ultimes demandes, de 1905 pour « le Tarn », dont 2 067 ha pour la seule commune de Meyrueis, de 1907 pour « l'Hérault » avec 20 nouvelles communes concernées, de janvier 1908 enfin pour « la Dourbie », 3 220 ha de plus alors que dans le périmètre antérieur de 5 673 ha, 2 156 ne sont toujours pas acquis : cette dernière relance est-elle la vraie cause de sa convocation un mois plus tard, puis de la sanction qui va le frapper ? Ses trois demandes seront en tous cas classées sans suite sitôt après sa révocation.

Les deux protagonistes sont connus pour leur caractère entier : on peut supposer que Daubrée, dont les services centraux ont déjà la future nouvelle loi en préparation, s'aperçoit, après un accueil plutôt favorable aux deux premiers projets, qu'il lui est devenu impossible de cautionner ces nouvelles extensions, que la page doit être dès maintenant définitivement tournée ; lui et Fabre sont bien sûr en désaccord, et Fabre, déjà malade et donc tourné vers l'achèvement urgent de l'œuvre de sa vie, refuse d'entendre raison ; le ton monte, des mots irréparables sont-ils prononcés par le subordonné, ou y a-t-il une tierce personne dont la seule présence rend l'attitude de Fabre inacceptable pour le prestige de son directeur ? ...

Une juste sanction aurait pu sans doute être trouvée dans une simple mutation d'office, mais Daubrée sait aussi que Fabre n'acceptera pas si près de la retraite de s'éloigner de ses chères Cévennes : l'enjeu est trop important pour lui et sa fin de carrière, il doit mettre fin aux dérives « passéistes » de Fabre qu'il a jusque-là déjà trop soutenues... La colère l'emporte à son tour, d'où la suite chaotique que Michel Cointat, après avoir été ministre de l'Agriculture, qualifiera en 1975 de « regrettable ».

Les périmètres de reboisements RTM, le grand dessein de l'administration des Forêts au XIX^e siècle vont disparaître avec la nouvelle loi : celle-ci traîne encore jusqu'en 1913, Daubrée n'a donc pas réussi à la faire passer en couronnement de sa carrière, peut-être à cause de Fabre.

Aujourd'hui en tout cas, on ne peut que constater qu'avec les importantes acquisitions supplémentaires et les « échanges » intervenus depuis, bien au-delà de 1985, le massif forestier domanial de l'Aigoual est devenu le troisième de la France métropolitaine après ceux d'Orléans et de Fontainebleau, avec une emprise foncière d'environ 16 450 ha.

Le temps semble donc venu de tenter avec suffisamment de recul un vrai bilan objectif, ou plutôt des bilans qui dépassent le strict point de vue forestier, et prennent aussi en compte l'économique, l'écologique et le social, marqueurs obligés en ce début de XXI^e siècle.

Il convient également de prendre en compte l'existence depuis 1970 du parc national des Cévennes (PNC), mis en œuvre « par », puis « avec » des ingénieurs forestiers : il se distingue du droit commun né de la loi de 1960 par des spécificités qui s'imposaient sans doute pour la réussite de son implantation en cette terre cévenole, rebelle au pouvoir central depuis Louis XIV et ses dragonnades ; il faut citer notamment son cœur⁽²⁾ habité, où la chasse est réglementée, c'est-à-dire autorisée, et où l'État possède pour la première fois une bonne maîtrise du foncier, grâce à l'importance des reboisements domaniaux issus de la RTM, notamment en Lozère, ils vont bien au-delà de ceux du seul massif de l'Aigoual (voir figure 2, ci-contre).

(2) Appellation actuelle de l'ancienne zone centrale des parcs nationaux.

Dans un premier chapitre, nous procéderons aux rappels indispensables pour bien saisir la situation forestière initiale avant le début des travaux RTM, et mieux comprendre les positions des parties en présence, usagers cévenols et administration forestière.

Un deuxième chapitre sera consacré à la constitution proprement dite du massif domanial de l'Aigoual grâce à la vision et au travail de Fabre dans le Gard, et de Deuxdeniers en Lozère.

Un troisième chapitre tentera de montrer au travers de divers témoignages, les étapes du développement des reboisements, d'abord à partir de 1925 grâce à Max Nègre, puis avec le rapport plus élaboré de Jacques Galzin en 1975, alors qu'une véritable forêt commence à se mettre en place. Nous terminerons avec le travail de 1985 de Roger Francès et ses précieux éclairages. Nous y puiserons une meilleure appréhension de la situation actuelle, que reflète aussi l'historique mouvementé des aménagements forestiers, tous ceux de la période 1975-1985 ayant été depuis modifiés déjà plusieurs fois.

Une seconde partie, publiée ultérieurement, traitera ensuite des bilans actuels dans un quatrième chapitre, puis un prolongement forestier sera consacré aux choix sylvicoles et aux aménagements dans un cinquième chapitre. Enfin un sixième chapitre tentera de relater l'évolution des rapports entre l'entité PNC et les agents forestiers locaux gestionnaires du domaine soumis.

La conclusion tentera enfin de faire le point des problèmes actuels de gestion et d'envisager l'avenir, en prenant en compte la dualité des interventions forestières ONF-PNC puisque le cœur réglementé du parc englobe plus de 85 % de la surface du massif forestier.

LA SITUATION EN 1864

Rappels géographiques

Le massif de l'Aigoual (le Pluvieux, en occitan) culmine à 1 567 m au signal de l'Hort de Dieu (dit aussi tourette de Cassini) qui supporte l'observatoire météorologique, à la limite entre Valleraugue (Gard) et Bassurels (Lozère), mais sur le territoire de Valleraugue, sinon Fabre, affecté alors dans le Gard, n'aurait pu l'y construire.

Le massif se prolonge vers le sud-ouest par le Lingas qui culmine à 1 445 m, en constituant l'extrême pointe sud du Massif central en Cévennes. Mais il s'étend aussi vers l'ouest par le col de Prat (1 380 m, devenu au XX^e siècle station de ski) jusqu'aux Causses. Tel quel, il constitue un énorme réservoir pluviométrique à cheval sur la ligne de partage des eaux entre les versants méditerranéen (Hérault et Gardon aux pentes escarpées qui amplifient l'intensité des crues) et atlantique (le Tarnon, la Jonte, le Bonheur, qui rejoint Le Trévezel et ce dernier la Dourbie, importants affluents du Tarn — né plus au nord sur le flanc sud du mont Lozère — qu'ils rejoignent plus bas par des bassins aux pentes plus douces).

• Climat

Né de la confrontation des masses d'air méditerranéennes et atlantiques, il est extrême à son sommet, avec une pluviosité de 2 082 mm/an (moyenne 1961-1989, mais 4 079 mm relevés en 1913, elle peut varier selon les années du simple au triple), 252 jours de brouillards tombant à 240 vers 1 000-1 200 m (limite inférieure du Hêtre), une neige qui tient au moins de la mi-novembre à avril, 144 jours de gel. On y connaît aussi une légère période plus sèche en juillet-août (bien marquée en 2003), puis de très forts cumuls de pluie sur de courtes périodes, ces fameux épisodes cévenols d'automne qui défraient périodiquement la chronique météorologique française (2 295 mm en septembre-octobre-novembre 1907 selon Nègre) avec des cumuls records

sur 24 h (607 mm le 31 octobre 1963, 321 le 7 novembre 1982), d'énormes écarts de température aussi, de + 29,4 °C à - 28 °C au XX^e siècle (la température moyenne variant fortement avec l'altitude), enfin des vents très violents en toutes saisons (265 jours de vent de plus de 50 km/h entraînant souvent des chablis, 12 000 m³ en décembre 1999), le mistral (nord-nord-ouest) sec et froid et le « marin » chargé d'humidité, tous deux responsables aussi en septembre-octobre des épisodes précités et des crues catastrophiques qu'ils engendrent sur le versant méditerranéen : des conditions extrêmes qui ne facilitent pas les travaux.

Le massif forestier lui-même jouit de conditions climatiques un peu moins dures, connues grâce aux données des deux autres stations météorologiques, Meyrueis (980 m, après 1981) et Bassurels (1 047 m), chiffrables grâce à Météo-France (méthode Aurelhy)⁽³⁾ : température moyenne 6,3 °C, précipitations moyennes 1 580 mm/an, 117 jours de pluie supérieure à 1 mm, 127 jours de gel sous abri.

On peut y constater un réchauffement climatique grâce aux données comparées 1902-1912 et 1992-2003 du mont Aigoual utilisées par le GIEC⁽⁴⁾, avec une augmentation de température moyenne de 0,95 °C en un siècle et de 1,7 °C pour les 50 dernières années, du fait des températures minimales par augmentation de la couche nuageuse. Les précipitations moyennes ont diminué de 30 mm/an pour une période pluvieuse plus longue de 25 %, ce qui entraîne une augmentation de la période de croissance végétative de 182 à 207 jours, même si la récente période chaude 1990-2000 force un peu les résultats : si la neige semble un peu moins abondante, les enneigements 1996, 2002, 2003, 2006, 2008 ont atteint une dizaine de mètres au sommet, pour une moyenne annuelle de 3,66 m.

• Géologie

À la fin de l'ère secondaire les hautes montagnes hercyniennes granitiques du Massif central, devenues avec le temps de grosses collines arrondies, voient leur socle cristallin relevé sur sa frange orientale par le soulèvement alpin, qui induit un basculement d'est en ouest de l'ensemble monolithique du massif, cependant que s'affaisse ce qui deviendra le couloir rhodanien : la barrière cévenole, qui domine actuellement en à-pic l'avant-pays languedocien, s'en trouve ainsi créée par contrecoup, ce qui entraîne une forte reprise de l'érosion qui modèle brutalement les paysages (voir figure 3, p. 476).

Localement, si les causses Noir et Méjean du versant atlantique et les garrigues du versant méditerranéen sont calcaires, le massif de l'Aigoual, tel que nous l'avons défini, est essentiellement hercynien et siliceux, avec des granites souvent porphyroïdes au centre et sur les points hauts, des schistes plus riches car plus facilement dégradables en bordure ou à l'intérieur du massif qui affluent souvent à cause de l'érosion qui a emporté la quasi-totalité des dépôts triasiques et jurassiques. Les grès et calcaires ne se retrouvent qu'en périphérie, sauf au petit causse de Camprieu.

• Sols

Plutôt homogènes, ils résultent de la décomposition des roches en place. Relativement profonds quand les pentes sont faibles (versant atlantique), ils sont rendus souvent squelettiques par l'érosion (versant méditerranéen) ; meubles et filtrants, ils forment des sols bruns plus ou moins lessivés, et donc plutôt acides, sauf dans les zones limitées à substrats gréseux ou calcaires ; les sols des pelouses culminales, souvent humiques mais acides, s'avèrent peu propices aux reboisements, même résineux.

(3) Projet de révision d'aménagement forestier 2010-2024 pour la partie lozérienne, p. 14.

(4) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

FIGURE 3 LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES



Carte réalisée par le Parc national des Cévennes (avec leur aimable autorisation de reproduction)

• *Végétation naturelle de l'Aigoual*

Sur le versant méditerranéen aux très fortes pentes, on passe, au-delà de l'altitude de 500-600 m, de l'étage méditerranéen subhumide d'Emberger, avec le Chêne vert et son cortège arbustif (qui peut atteindre 1 000 m aux expositions chaudes) à l'étage méditerranéen humide avec le Chêne pubescent, souvent remplacé dès le XII^e siècle sur terrain siliceux non rocheux par des vergers de châtaigniers, sans doute autochtones. Au-dessus de 1 000 m, on passe à l'étage montagnard, avec la hêtraie typique, calquée sur la zone des brouillards, parsemée à l'origine de quelques bouquets de sapins autochtones, sans doute disparus vers la fin du XVIII^e siècle sous la pression humaine ; cette dernière fait aussi régresser le Hêtre, très souvent remplacé au milieu du XIX^e siècle par des landes à Callune et Genêts ou des pelouses à base de *Nardus stricta*, mais l'essentiel de la surface forestière sur le plateau central relève de cet étage du Hêtre. Au-dessus

de 1 450-1 500 m, les sommets très venteux sont occupés par une pelouse pseudo-alpine, sans doute primitive, à base de Nard et de Fétuques, pâturée par les ovins.

Sur le versant atlantique moins pentu, on se trouve pour l'essentiel dans l'étage montagnard, sauf au-dessous de 900 m où l'on retrouve l'étage du Chêne pubescent, avec de beaux peuplements de pins sylvestres autochtones, le Chêne pubescent se cantonnant plutôt sur terrain argileux ou même calcaire⁽⁵⁾.

• *Naissance et rôle de la phytosociologie*

La végétation en place résulte de l'environnement local (climat, sol et altitude), mais aussi de l'action passée des hommes. Elle revêt forcément une grande importance en cette terre languedocienne qui voit la naissance de la phytosociologie avec Charles Flahault, professeur de botanique à Montpellier, ami de Fabre, dont il se reconnaît le disciple : Fabre lui confie la charge du reboisement de l'Hort de Dieu, jusque-là un échec. Philibert Guinier, professeur de botanique forestière à l'école de Nancy, approche également Flahault dès 1901, il s'agit des premiers contacts entre forestiers et botanistes qui jusque-là s'ignoraient superbement, le début aussi des controverses, dans lesquelles les forestiers du Languedoc, surtout ceux du Gard, prendront souvent parti.

Car les associations végétales de Flahault — qui vont permettre aussi de définir plus scientifiquement les grandes zones de végétation du monde, faisant ainsi progresser la géographie botanique — s'avèrent vite trop statiques au gré des forestiers, et surtout peu en phase avec leurs observations sur le terrain et dans le temps ; l'équipe universitaire zuricho-montpelliéraine de Braun-Blanquet introduit alors une notion évolutive dans l'association végétale et dès 1930 Kuhnholz-Lordat peut la dénommer « régressive » ou « dynamique » selon les situations locales. Pendant vingt ans jusque vers 1950, les forestiers français vont s'affronter verbalement entre les tenants de l'école de Nîmes autour de Flahault, du conservateur Roger Ducamp et de ses deux acolytes nîmois, Aimé Flaugère et A. Joubert, et les tenants de l'école de Nancy, plus orthodoxes, même si Guinier nuance rapidement les propos de Flahault : Ducamp va jusqu'à prôner que le forestier doit cesser de n'être qu'un gestionnaire soucieux de rentabilité, pour s'attacher à la santé de la forêt, et à son exploitation sans déséquilibre.

Les botanistes et phytosociologues vont encore modifier la donne, tels Emberger, gendre et successeur de Flahault à Montpellier (que Sauvage remplacera à son tour), et Gaussen à Toulouse. Puis viennent les travaux de Philippe Duchaufour, maître de la pédologie moderne, basée sur l'écologie forestière et à l'origine du développement de la notion de station forestière initiée par Guinier, ceux de l'IFN, des chercheurs de l'INRA et aussi du Cemagref, devenus au fil du temps avec l'évolution de la place de l'arbre et de la forêt, sociologues, géographes, historiens, avec une connaissance de plus en plus approfondie de la forêt dépassant le seul souci des arbres productifs.

À propos de l'Aigoual et pas seulement à cause du parc national des Cévennes créé en 1970, nous allons être aussi amenés à parler plus loin de biodiversité.

Dans une large première moitié du XX^e siècle, les forestiers et botanistes du Languedoc, particulièrement dans le Gard et l'Hérault, ont donc été, souvent ensemble, à la pointe de la foresterie méditerranéenne et montagnarde et du développement de la phytosociologie.

(5) Cf. le travail de Max Nègre, Nîmes 1931, le compte rendu du Congrès de la société forestière de Franche-Comté (SFFC), Nîmes 1932, l'étude de René Rol « Le massif de l'Aigoual, étude géobotanique et forestière », suivie par celle de Josias Braun-Blanquet « Essai sur la végétation du mont Lozère comparée à celle de l'Aigoual ». Il faut aussi rappeler que les arboretums bien connus mis en place par Fabre, suivis par Flahault puis les forestiers, comprennent pour l'essentiel des essences exotiques susceptibles d'être introduites.

Situation historique, économique et sociale du massif

Ce massif montagneux, au sommet principal dénudé dit aussi le grand Aigoual, semblait bien encore se présenter à la fin du XVIII^e siècle comme une réserve quasi inépuisable de bois clairs, feuillus pour l'essentiel, et de pâturages réputés.

Soixante ans plus tard, surexploitée, défrichée ou dégradée, cette forêt de taillis aurait presque disparu, selon la thèse des forestiers, sous l'action conjuguée de causes disparates : une démographie française rurale à son apogée, la remise en question de l'économie locale de subsistance avec les maladies du châtaignier et du ver à soie, son ouverture aussi à l'économie de marché sous le Second Empire : elle entraîne des besoins en bois grandissants dans les mines, verreries et hauts-fourneaux des vallées proches, d'où d'importantes plantations de pins maritimes.

Les cantons boisés disparaissent les uns après les autres, partout les sols surexploités s'appauvrissent ou sont entraînés par les pluies torrentielles fréquentes, cependant que plus bas dans les vallées abruptes du versant méditerranéen très habitée, les crues catastrophiques se multiplient, emportant sur leur passage maisons, bêtes et gens (1844, 1856, 1861, 1868) ; plus espacées ensuite, elles resteront importantes bien au-delà de 1900.

Car la pression sur les bois s'est emballée brutalement : privés à la fois de bois de chauffage et de pâturages, les paysans pour subsister se mettent à écobuer à contre-saison, appauvrissant encore le sol de leurs pâtures déjà surchargées, et leurs ovins trop nombreux s'attaquent aux taillis de hêtres, déjà fragilisés par des révolutions trop courtes (12 à 15 ans) ; acculés à la ruine, ils commencent vers 1860 à quitter le haut pays cévenol, certains tentant de s'accrocher sur place avec l'appoint de travaux salariés — ceux du reboisement seront les bienvenus.

C'est aussi le moment où l'État, sous la pression des populations de plaine traumatisées par les inondations à répétition, choisit avec la loi de 1860 de favoriser les reboisements en montagne pour faire régresser ces inondations, la forêt agissant alors comme une éponge, selon l'image de l'administration forestière. Cette dernière — chargée depuis le Moyen Âge de la police dans les forêts du domaine privé de l'État, et de celles de la chasse et la pêche sur tout le territoire — a mauvaise réputation auprès des populations rurales, particulièrement chez les montagnards qui l'accusent de vouloir faire table rase dans « leurs » communaux de « leurs » droits d'usage, si chèrement acquis auprès des seigneurs locaux ; on lui reproche surtout — depuis que le Code forestier de 1827 a maintenu la soumission ancienne au régime forestier des forêts de l'État et des collectivités publiques et le contrôle sur les défrichements privés — d'avoir entrepris partout des rachats ou des cantonnements des droits d'usage, y compris dans les communaux. Tout cela est mal vécu en montagne, il suffit de rappeler la fameuse guerre des Demoiselles en haute Ariège de 1829 à 1831...

Le film, tourné en 2006 par le cinéaste Marc Khanne déjà cité, édité en 2008 en DVD, met en scène Georges Fabre et les reboisements de l'Aigoual sous le titre *Aigoual : la Forêt retrouvée*. Mais s'agit-il vraiment d'une forêt retrouvée ? Certes beaucoup de taillis de hêtres avaient disparu, mais d'autres n'auraient-ils pas été plutôt « oubliés »⁽⁶⁾ par l'administration forestière, pour justifier son intervention ? Ainsi en va-t-il par exemple pour la première forêt royale de l'Aigoual, à l'origine propriété des seigneurs de Meyrueis et dénommée la hêtraie de Brèze, devenue indivise entre la ville de Meyrueis et l'État royal qui devient en 1820 son unique propriétaire, pour une superficie de 186 ha : aliénée en 1853 au début du Second Empire (avec bien d'autres forêts y compris dans l'Aigoual) puis très vite ruinée par des coupes abusives, elle va être

(6) Nègre cité par Rol estime tout de même ces lambeaux de taillis de hêtres à 2 200 ha, et une analyse technique menée par les services du parc national des Cévennes à partir des documents du XIX^e siècle avec les moyens d'investigation modernes, fournit pour l'Aigoual, avant les reboisements du XIX^e siècle, un taux de boisement de 28,5 %.

rachetée par le service de reboisement de la Lozère au titre du périmètre du Tarn de la loi de 1864, en 1874 ou en 1885⁽⁷⁾.

Et curieusement, alors que presque partout ailleurs les populations concernées se montrent franchement hostiles à cette nouvelle intervention de l'État forestier, eu égard à la méfiance que son passé inspire, il faut bien constater que c'est avec ses reboisements « autoritaires » dans les montagnes méridionales — et tout spécialement ceux de l'Aigoual considérés très vite localement comme une réussite sociale et politique⁽⁸⁾ — que l'administration forestière commence à se faire mieux apprécier.

LA MISE EN ŒUVRE DES REBOISEMENTS DE L'AIGOUAL

Le Second Empire

Le Second Empire renforce encore en 1859 les pouvoirs de l'administration forestière, puis promulgue le 28 juillet 1860 la première loi sur les reboisements en montagne, suscitée donc par les grandes inondations en plaine des années 1850 : elle donne à l'administration forestière de nouveaux pouvoirs hors forêt pour constituer des périmètres de reboisements obligatoires, dans des zones de « dangers potentiels et futurs », le cas échéant par expropriation ; ces pouvoirs sont encore étendus par la loi du 14 mai 1864 au réengazonnement aux frais de l'État des pâturages souvent maintenus à côté des reboisements pour les petits éleveurs récalcitrants ; l'ensemble des travaux est réalisé par les forestiers, sous le contrôle de commissions de reboisement locales.

Mais, étant donné les conditions climatiques déjà évoquées, il relève encore de la gageure pour les forestiers locaux de vouloir s'attaquer en 1864 à des reboisements dans l'Aigoual, malgré le feu vert de l'État et les crues dévastatrices dans les plaines et vallées.

Le sous-inspecteur Pessard, chef du service de reboisement du Gard, ose le premier relever le défi, en installant à partir de 1865 deux périmètres de reboisement et réengazonnement de 2 744 ha dans six communes : procédant habilement en n'incluant qu'une partie des communaux antérieurement distraits du régime forestier, il permet à Fabre, qui va prendre sa suite sur le terrain en 1875, de disposer dès 1882 de 1 150 ha déjà reboisés dans son escarcelle (curieusement Fabre semble n'en avoir fait nulle part état).

On constate donc déjà que, devant des résistances locales persistantes, les forestiers préfèrent — plutôt que de recourir à une expropriation coûteuse — acquérir à l'amiable des terres disponibles plus chères hors des périmètres. Elles ne manquent pas étant donné la déprise agricole qui s'accélère à partir de 1870. C'est ainsi que Fabre va aussi procéder.

La République succède à l'Empire...

... et les élus locaux peuvent mieux faire entendre leur voix : la nouvelle loi de restauration des terrains en montagne (RTM) du 4 avril 1882 maintient certes les principes de 1860-1864, mais elle ne parle plus de reboisements, et surtout restreint les périmètres devenus RTM aux zones de « *dangers nés ou actuels* » au lieu des anciens « *potentiels et futurs* » qui faisaient le forestier juge et partie ; mais elle élargit aussi leurs attributions à la gestion pastorale des élevages,

(7) Deux dates sont citées à partir de sources maintenant incontrôlables : elles se situent toutes deux avant l'approbation du nouveau périmètre RTM « Tarn » résultant de la loi de 1882, approbation intervenue en 1895 ; un rachat en 1874 pourrait être l'œuvre de Fabre.

(8) Frédéric Fesquet, historien local, longtemps enseignant au Vigan, le souligne dans sa thèse (Montpellier III 1997) et d'autres écrits plus récents, même si le Lyonnais Pierre Cornu dans *Déprise agraire et reboisement, le cas des Cévennes*, 2003, est d'un avis différent, mais il parle plus Ardèche et haute Lozère qu'Aigoual.

l'antagonisme forestiers-éleveurs peut ainsi se substituer à l'ancestral antagonisme cultivateurs-éleveurs. Surtout, le bien-être et la sécurité des populations montagnardes sont désormais pris en compte avant ceux des habitants des vallées et des plaines soumises au régime des eaux torrentielles.

Mais en fait, les réputés « farouches » cévenols, descendants des *camisards* révoltés contre les dragons de Louis XIV, qui avaient su tenir l'Aigoual quelques années au début du XVII^e siècle, n'ont pas eu à subir la loi des forestiers, ce sont plutôt les forestiers qui ont dû, pour réussir, s'accommoder de la volonté cévenole en « occultant » la loi de 1882, avec la bienveillance plus ou moins patente de leur hiérarchie.

Fabre et son projet

Georges-Auguste Fabre (1844-1911), polytechnicien, est sorti major en 1868 de sa promotion de l'École forestière de Nancy. Nommé d'abord à Dijon, il est affecté sur sa demande fin octobre 1868 en Lozère, à Mende⁽⁹⁾ : mobilisé en 1870, il obtient ensuite une licence de géologie, avant d'être affecté en 1875, sans doute sur sa demande, à la tête du service du reboisement du Gard.

Né dans une famille originaire de la Lozère mais de culture citadine, c'est volontairement et en parfaite connaissance de cause qu'il choisit de servir dans la terre d'origine de ses ancêtres, les Cévennes. Il est particulièrement déterminé, proche de son personnel forestier et ouvrier⁽¹⁰⁾. Il sait procéder habilement pour désarmer les préventions de la population, mange chez l'habitant ; bien intégré à la bourgeoisie protestante locale, il sait faire preuve d'œcuménisme, fréquentant aussi les catholiques (Flahault) et les prêtres dans l'Aigoual pour les besoins de sa cause.

Mais il n'est ni le premier ni le seul à composer, même s'il le fait avec beaucoup d'intelligence et pour un résultat spectaculaire surtout dans le Gard, puisque les reboisements concernant la partie lozérienne de l'Aigoual sont dévolus à partir de 1877 à son camarade de promotion de Nancy, Émile-Auguste Deuxdeniers⁽¹¹⁾ : Fabre n'aura donc la main directe sur l'ensemble de l'Aigoual que de 1900 à 1908, en tant que conservateur à Nîmes.

Il conçoit très vite l'avenir forestier de l'Aigoual sous forme d'une futaie jardinée de sapins et hêtres (ou chênes pubescents à plus basse altitude en terrain calcaire), après une reconstitution des sols et de l'ambiance forestière par des plantations résineuses transitoires diverses, y compris le Pin sylvestre et le Sapin, autochtones comme le Hêtre. Mais la plupart ne sont pas aptes à une réintroduction directe, et il doit aussi améliorer les techniques de plantations et les provenances et qualités des graines élevées dans les pépinières de l'administration, car tout se fait en régie ; les premières tentatives d'introduction se soldent par des échecs, notamment avec les résineux, souvent utilisés à contre-emploi, c'est-à-dire sur des sols ou à des altitudes ne leur convenant pas. Il en va de même malgré quelques belles réussites pour les pins sylvestres, à crochets, et les mélèzes européens. Il a loisir d'améliorer sa technique et sa connaissance du milieu, car rien ne bouge dans les anciens périmètres de la Dourbie et de l'Hérault de Pessart, en dehors de quelques acquisitions amiables jusqu'à la nouvelle loi de 1882 qui va entraîner leur révision ; il continue aussi, comme il avait déjà commencé de le faire en Lozère, à voyager à l'étranger, notamment pour obtenir de meilleures graines.

(9) On sait (dossier Nancy) que d'abord chargé de l'intérim du cantonnement, il en est devenu en 1869 le chef, avant de se faire affecter à la fin de la même année au service du reboisement, où il a passé donc près de 6 ans (moins la guerre de 1870) avant sa mutation dans le Gard : mais on ne sait pas s'il en a été le chef avant son départ pour le Gard. Il y a en tout cas parfait sa formation.

(10) Il épouse la fille d'un agent forestier protestant originaire du Gard, Louis Granier (major 9^e Nancy, 1834).

(11) D'abord en poste à Cavillon, nommé sous-inspecteur à son arrivée comme Fabre l'avait été deux ans avant à son passage dans le Gard.

Périmètres RTM et constitution du massif forestier de l'Aigoual

Il faut d'abord rendre hommage aux travaux des sociologues de l'INRA, sans lesquels l'étude des périmètres et des acquisitions foncières qui ont suivi se serait révélée inextricable. Dans ces « nouveaux » périmètres, les dangers, rappelons-le, ne doivent plus être « potentiels et futurs », c'est-à-dire en fait laissés à la libre appréciation de l'administration forestière, mais « nés ou actuels », c'est-à-dire visibles par tout un chacun : nous sommes maintenant en république. Mais les agents forestiers ont la possibilité nouvelle de choisir leurs méthodes de traitement : reboisement, engazonnement, barrage, drainage...

Les études citées restant muettes sur le sujet, on peut penser que Fabre et ses collègues se sont arrangés pour ne pas remettre en cause les anciens périmètres « Dourbie », « Hérault » et « Tarn » du décret du 5 octobre 1865. Afin de pouvoir commencer ou continuer des acquisitions amiables, ils ont donc proposé leur extension : les dossiers du Gard (Dourbie et Hérault) sont ainsi étendus par Fabre de 1 789 et 1 065 ha, à 6 081 et 10 845 ha en 1889, ramenés par sa hiérarchie pour la Dourbie à 5 771 ha en 1892, puis à 3 786 ha en 1894, mais portés pour l'Hérault en 1892 (après les grandes inondations de 1890 et 1891 en Languedoc) à 11 475 ha, puis ramenés à la déception de Fabre en 1894 à 5 537 ha, chiffres enfin adoptés par le Parlement les 1^{er} et 8 août 1901.

Pour la Lozère, le périmètre du « Tarn » est étendu par Deuxdeniers à 10 794 ha dès 1885, puis rabaissé en 1891 à 7 294 ha et approuvé par le Parlement le 27 juillet 1895⁽¹²⁾, mais l'étude est muette sur les limites du périmètre lozérien de 17 communes (englobant toute la basse Lozère et les pentes du mont Lozère), où 4 seulement représentent l'Aigoual.

Le problème est le même pour les périmètres du Gard : nous avons découvert tardivement que deux communes données dans le périmètre de l'Hérault pour 506 ha, celles de Blandas et Montardier situées sur le causse de Blandas, faisaient partie de la forêt domaniale de la Vis.

Il faut donc regretter, malgré tout, que les auteurs de l'étude de base de 1988 n'aient précisé nulle part ses limites géographiques : les trois périmètres RTM étudiés ont permis aussi de créer ailleurs, surtout en Lozère, bien d'autres forêts domaniales que celle de l'Aigoual, plus nombreuses mais plus petites.

Sachant les chiffres de prévisions de dépenses, fournis par commune ou nature de travaux déjà très approximatifs et peu respectés dans chaque projet, nous ne nous y attarderons pas sinon au niveau de l'enveloppe financière globale votée par le Parlement ; il n'est pas exclu que ces crédits aient pu être utilisés pour des reprises de travaux non réussis, comme plus tard au FFN.

Les communes posent aussi problème dans chaque périmètre : ainsi dans le Gard, 4 se situent à la fois dans les deux périmètres ; une autre n'a jamais fait partie des périmètres, ce qui ne l'empêche pas d'être donnée avec 44 ha de domaniaux, puisque les acquisitions amiables s'effectuent aussi hors périmètre.

En définitive, la forêt de l'Aigoual s'étend sur 10 communes dans le Gard (« Hérault » ou « Dourbie »), et sur 5 en Lozère dont 4 provenant du « Tarn », Bassurels, Fraissinet-de-Fourques, Gatuzières et Meyrueis, auxquelles il faut ajouter, hors périmètre, celle de Rousses, et sans négliger non plus qu'on a procédé à l'acquisition de forêts existantes, oubliées, mais le plus souvent dégradées.

(12) L'écart d'approbation (6 ans entre Lozère et Gard, pour ce dernier plus de 19 ans après la loi) démontre à l'évidence l'acharnement de Fabre par rapport à Deuxdeniers, mais surtout que le dossier de la loi de 1913 est forcément déjà « dans les tuyaux » de l'administration centrale en 1908, quand Daubrée et Fabre s'affrontent.

Fabre sait profiter de l'appartenance de l'essentiel des terres à de grands propriétaires vivant dans les vallées ou la plaine, pour les convaincre individuellement de les céder à l'État dès lors qu'elles ne leur rapportent plus assez ; il procède de même avec les quelques petits propriétaires paysans encore résidents, leur offrant, en plus d'un bon prix pour leur terre, une priorité à l'embauche sur les chantiers forestiers. Son pouvoir de séduction s'exerce aussi auprès de ses supérieurs locaux, « mis dans sa poche » dès avant la loi RTM : il n'y a toujours pas plus de dangers « nés ou actuels » qu'avant dans l'Aigoual, mais fort de sa culture scientifique reconnue et de sa compétence géologique affirmée, il réussit un fameux « coup de com » comme on dirait aujourd'hui, en justifiant l'envasement désastreux du port de Bordeaux par les débordements du Tarn mis à l'actif de ses principaux affluents nés dans l'Aigoual, nature des matériaux à l'appui. Il jongle aussi avec les crédits de reboisement, notamment pour la construction de l'observatoire météorologique.

Les acquisitions foncières qui ont permis la constitution du massif

Une fois de plus, il faut tenter de recouper les chiffres. Le tableau I ci-dessous, extrait du travail de l'INRA déjà cité et incontournable, en donne un aperçu globalement fiable : l'on peut y constater que les acquisitions n'ont pas été stoppées, loin de là, par la loi de 1913 puis la Première Guerre mondiale.

Mais revenons sur la période initiale : les chiffres n'y apparaissent dans leur vraie signification que pour la Lozère, dotée plus rapidement d'une structure unitaire bien individualisée, indispensable puisque l'Aigoual n'y représente qu'une faible part du périmètre du « Tarn » ; le service forestier du Gard a donc seul connu la difficulté d'avoir à distinguer entre les périmètres « Dourbie » et « Hérault » pour les quatre communes qu'ils possèdent en commun et cela a grandement nui pour la gestion.

TABLEAU I **Superficies acquises durant la période considérée
sur les hautes terres du Lingas et de l'Aigoual**

Période	Versant lozérien (ha)	Versant gardois (ha)	Total (ha)
1874 à 1886	1 406	4 670	6 076
1887 à 1895	173	670	843
1896 à 1913	2 185	3 408	5 593
1914 à 1920	—	10	10
1921 à 1939	569	1 567	2 136
1940 à 1959	41	345	386
1960 à 1985	453	731	1 184
TOTAL	4 827 ⁽¹⁾	11 401	16 228

(1) On peut s'interroger sur la validité de ce chiffre cadastral, trop fort comparé aux chiffres SIG fournis par le parc, mais là encore certaines acquisitions concernent d'autres forêts domaniales.

Aujourd'hui, si les deux périmètres gardois représentent surtout un cadre historique, dont subsistent pourtant les séries de protection toujours indispensables car l'on assiste à des reprises

d'érosions⁽¹³⁾ qui peuvent nécessiter de nouveaux travaux et une vigilance soutenue, le Gard a dû être différemment scindé selon les époques, d'abord en séries plus ou moins nombreuses, pas toujours homogènes sur le terrain. Après la réorganisation de 2000, elles ont été regroupées en six divisions de 1 500 à 2 000 ha, dotées chacune d'un aménagement spécifique⁽¹⁴⁾, mais d'anciennes séries de résineux et de protection subsistent encore également.

La surface domaniale globale, dont une part non négligeable n'a pas été reboisée pour diverses raisons, pose aussi problème : car elle peut maintenant être calculée grâce aux bases de données ONF exploitées par le système d'information géographique (SIG), qui fournissent des chiffres différents de ceux des dossiers fonciers basés sur les relevés cadastraux qui prévalent toujours pour les aménagements.

Avec le SIG, on obtient ainsi (chiffres PNC) 16 497 ha (11 670 Gard, 4 827 Lozère) : 14 123 ha (9 443 Gard, 4 680 Lozère) sont situés dans le cœur du parc, ce qui signifie que l'ONF est tenu par la réglementation d'associer le parc à sa gestion sur 85,6 % de la surface du massif. On retrouve à peu de chose près ce même pourcentage à partir des relevés cadastraux, qui bien sûr fournissent des chiffres plus faibles, puisque le relief n'y est pas suffisamment pris en compte.

LES TÉMOIGNAGES CONCERNANT LES REBOISEMENTS

Malgré ses difficultés initiales, et avec l'aide finale de Flahault pour le reboisement de l'Hort de Dieu particulièrement ardu au plan technique, Fabre vient à bout, avant sa « mort administrative » de 1908, de l'essentiel des reboisements prévus, poursuivis officiellement jusqu'en 1913-1914, mais en pratique presque jusqu'à maintenant, grâce après la disparition du Fonds forestier national (FFN) à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS, actuellement transférée aux conseils généraux) et aux échanges amiables de terrains.

La forêt artificielle ainsi créée, d'abord résineuse, s'est peu à peu enrichie en hêtres à partir des quelques vieux taillis « oubliés », préservés puis rajeunis grâce aux graines transportées par les oiseaux. Beaucoup des premiers résineux transitoires, Pins à crochets, sylvestres, laricios, noirs d'Autriche, Mélèzes d'Europe et du Japon, ont disparu selon les prévisions de Fabre, remplacés par le Sapin pectiné ou l'Épicéa, de forts bouquets de Cèdres et Douglas s'étant naturalisés dans certaines stations, ainsi que d'autres exotiques tels les Séquoias géants, et des essences feuillues souvent subsponsanées s'étant réinstallées selon les stations et les sols, Frêne, Érable sycomore, Châtaignier, Aulne glutineux, Orme de montagne, pour tendre avec le temps vers une forêt quasi naturelle, à laquelle les touristes se sont laissés prendre, de longue date déjà.

Nous devons maintenant suivre cette évolution progressive vers une biodiversité naturelle — certes dirigée par des forestiers, mais contrôlée d'abord par des botanistes et phytosociologues, puis depuis au moins trente-cinq ans déjà par les équipes pluridisciplinaires du parc et les chercheurs — avec des témoignages successifs de 1930 à la fin du XX^e siècle, de forestiers, naturalistes, historiens, géographes, sociologues, géologues... locaux ou non. Il ne peut bien sûr être question de passer en revue toutes ces publications, mais seulement de renvoyer à la bibliographie, en n'examinant ici que les plus significatives.

(13) Nous n'avons pas à traiter ici du rôle protecteur des périmètres RTM. Néanmoins nous reparlerons de ces reprises d'érosion dans la seconde partie avec l'aménagement Lozère 2010-2024. Consulter aussi sur ce sujet l'enquête RTM dite Sonnier de 1990, malheureusement peu prise en compte depuis.

(14) Georges-Fabre, Lingas-Cazebonne, Lingas-Saint-Guiral, le Suquet, la montagne Saint-Sauveur, Montals.

« Les Reboisements du massif de l'Aigoual » de Max Nègre

Cette étude publiée le 25 juillet 1930 prend toute son importance avec la tenue peu après à Nîmes, du 8 au 10 juin 1932, du congrès de la Société forestière de Franche-Comté consacré aux reboisements de montagne du Gard et de la Lozère, axé sur Fabre et l'Aigoual, et précédé d'un voyage d'études sur place du 5 au 7 juin : Nègre, entre-temps nommé conservateur à Aurillac, puis sur sa demande à Nîmes le 11 juillet 1931, en est le responsable. Il y présente de nombreux exposés, souvent relayé aussi par ses adjoints, Aimé Flaugère et A. Joubert, et aussi Roger Ducamp, son prédécesseur de 1921 à 1927, retraité sur place. Flahault, proche de 80 ans, s'est excusé. Il décédera 3 ans plus tard.

En fait, la plupart des reboisements n'avaient alors guère plus de 40 à 45 ans, et l'étude parle donc surtout du comportement des résineux colonisateurs transitoires, que la végétation plus naturelle conçue par Fabre n'a pas encore remplacés. Nègre y exprime également, comme Fabre, sa préférence pour une forêt de hêtres mélangée en étage montagnard avec sapins et épicéas, la réponse étant plus compliquée au-dessous de 1 000 m.

En guise d'aménagements enfin, Nègre ne donne qu'un règlement d'exploitation de 10 ans, établi en 1925 pour la forêt domaniale de Dourbies. Les autres suivront avant la Deuxième Guerre mondiale.

La forêt primitive et la préhistoire sur l'Aigoual avec Lemée

Laissant de côté quelques témoignages forestiers plus fragmentaires, nous choisissons l'article (1950) d'un grand scientifique, Georges Lemée⁽¹⁵⁾, qui permet de mieux cerner la forêt primitive et l'intervention de l'homme, et met fin aussi à une polémique : s'appuyant sur les travaux de F. Firbas (1932) et sur les siens propres sous les pelouses du sommet du grand Aigoual à 1 550 m, il constate que l'histoire forestière a commencé dans cette pelouse culminale par la phase de la chênaie mixte, datée de la période atlantique (5500 à 2500 av. J.-C.), alors que Firbas avait constaté dans la tourbe de Montals la présence de la phase antérieure à bouleaux datée du Boréal (6500 à 5500 av. J.-C.). Vient ensuite dès le début du Subboréal (2500 à 1000 av. J.-C.) la phase du Hêtre, mélangée de pollens de chênes, pins, noisetiers sans doute apportés par les éclaircies dans la hêtraie, le Sapin restant rare⁽¹⁶⁾ ; Lemée conclut à une très forte présomption d'absence de forêt primitive aux époques historiques au sommet de l'Aigoual, laquelle s'avère conforme à toutes ses autres observations effectuées dans le Massif central et en Suisse, ainsi qu'à l'analyse de René Rol⁽¹⁷⁾. Il insiste enfin sur le rôle de *Calluna vulgaris* comme indicateur des déboisements permanents sur les sols acides : cette espèce indique l'extension progressive des landes primitives au sommet de l'Aigoual.

« L'Évolution du massif boisé de l'Aigoual »

C'est le titre d'un rapport à l'ONF, paru en 1975, rédigé par Jacques Galzin, depuis longtemps en poste dans le bas Languedoc. Ce rapport est important car, depuis le temps de Nègre, le reboisement a beaucoup évolué. Galzin parle d'abord de l'amélioration du climat, selon lui « plus humide en été », de la réussite des reboisements de sapins et épicéas à l'abri latéral des hêtraies en pleine expansion — plus de 3 000 ha pour le Gard —, du rafraîchissement du climat sous les

(15) Il a terminé sa carrière en 1978 à la chaire d'écologie végétale de l'université Paris-Sud à Orsay.

(16) Le diagramme de Lemée « montre que le bouleau a cependant existé jusqu'à une période récente dans la partie supérieure de la forêt », ce qui confirme l'opinion de Braun-Blanquet sur sa présence dès le début de la période postglaciaire (il a depuis peu disparu).

(17) « Le massif de l'Aigoual, étude géobotanique et forestière », communication de la Station internationale de Géobotanique méditerranéenne et alpine, session des Cévennes et des Causses, p. 41, 1953. Rol insiste sur l'action des vents violents.

frondaisons, qui favorise la croissance de peuplements où les dégâts dus aux intempéries se raréfient ; aussi de l'amélioration tout à fait spectaculaire des sols, les arènes siliceuses acides difficiles à reboiser s'étant transformées en sols bruns peu profonds à profonds, devenus peu acides sauf sous épicéas ; les sols calcaires sont aussi devenus moins perméables, avec un pH proche de 7 ; il note enfin une bonne croissance du Pin noir et du Cèdre sous couvert complet.

Il constate également le développement rapide de la régénération naturelle des hêtres, sapins et épicéas dans la plus grande partie du massif, le retour en force des jeunes hêtres dans les peuplements résineux (sauf sous épicéas) au lieu des sapins, douglas ou cèdres escomptés : ils concurrencent gravement les jeunes résineux, les étouffent souvent malgré un sol et climat favorable. L'auteur se félicite aussi de l'introduction directe par Fabre du Sapin dans les cultures ou pâturages anciens, où il se comporte très bien.

« La Forêt domaniale de l'Aigoual »

Cet article de Roger Francès (1985) achève les témoignages retenus par d'importants apports nouveaux : après les premières datations de la végétation naturelle de Firbas puis Lemée, l'homme intervient dans l'Aigoual dès l'âge du fer (900 av. J.-C.) : les landes à callune se développent, le Hêtre régresse, plus tard le Sapin disparaît, mais la forêt dense subsiste, au moins jusque vers la fin du XVII^e siècle, dans de riches propriétés.

Pour le reste, cette étude récente se situe dans l'historique des aménagements, et fournit en même temps de précieux éléments chiffrés pour les bilans : nous les renvoyons à notre seconde partie.

Jean-Claude GUÉRIN
Ingénieur général du GREF (e.r.)
15 rue Simone-Weil
F-75013 PARIS
(jean-cl.guerin@orange.fr)

À suivre...

BIBLIOGRAPHIE

- BÉTOLAUD (Y.). — L'Épopée forestière de l'Aigoual. — *Bulletin d'Information de l'ONF*, n° 41, 1977, p. 12.
- BRAUN-BLANQUET (J.). — Essai sur la végétation du Mont Lozère, comparée à celle de l'Aigoual. — *Bulletin de la Société botanique de France*, 80^e session extraordinaire, 100, 1953, pp. 46-59.
- CORNU (P.). — Déprise agraire et reboisement, le cas des Cévennes (1860-1970). — *Histoire et Sociétés rurales*, n° 20, 2^e semestre 2003, pp. 173-201.
- COINTAT (M.). — Note sur l'histoire des forêts cévenoles. — 1975. — 5 p. (non publiées).
- Compte-rendu du Congrès de la Société forestière de Franche-Comté à Nîmes du 5 au 10 juin 1932. — *Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est*, t. XIX, n° 7, septembre 1932, pp. 351-460 (dont pp. 351-397 visite de l'Aigoual du 5 au matin du 8 juin).
- DEBAZAC (E.-F.). — L'Arboretum de La Foux. — *Revue forestière française*, n° 11, 1962, pp. 909-918.
- FIRBAS (F.). — Contribution à l'histoire postglaciaire des forêts des Cévennes méridionales. — *Station internationale de Géobotanique méditerranéenne et alpine*, n° 15, 1932, pp. 9-16.
- FLAHAULT (Ch.). — Georges Fabre. — *Bulletin de la Société d'Études des Sciences naturelles de Nîmes*, tome XL, 1912-1913, 20 p.
- FRANCÈS (R.). — La forêt domaniale de l'Aigoual. — *Forêt méditerranéenne*, t. VII, n° 1, 1985, pp. 3-26.
- GALZIN (J.). — Évolution du massif boisé de l'Aigoual. Rapport à l'ONF. — 1975. — 113 p. plus 21 tableaux.

- GUÉRIN (J.-C.). — Brève histoire du Corps. *In* : Des officiers royaux aux ingénieurs d'État dans la France rurale / ouvrage collectif AIGREF. — Ed. Tec et Doc Lavoisier, 2001. — pp. 27-44.
- GUÉRIN (J.-C.). — Georges Fabre, reboiseur de l'Aigoual. — *Bulletin d'Information du Groupe d'histoire des forêts françaises*, n° 28, 2009, 2 p.
- GUÉRIN (J.-C.). — Le Reboisement de l'Aigoual, une réussite. — *Cahier d'Études du Groupe d'histoire des forêts françaises*, n° 21, 2011, 6 p.
- KHANNE (M.). — Aigoual la forêt retrouvée. — film 2006, édité en DVD. — Aubenas : Ed. Artis, 2008.
- LARRÈRE (R.), LIZET (B), BERLAN-DARQUÉ (M.), coordinateurs. — Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ? — Versailles : Éditions Quæ, 2009. — 236 p.
- LEMÉE (G.). — La Genèse du sol des pelouses culminales de l'Aigoual. — *Revue de géographie alpine*, t. 38, n° 1, 1950, pp. 177-181.
- MOLINES (L.). — Élaboration d'un plan d'actions pour le développement du traitement irrégulier dans le parc national des Cévennes. — Nancy : AgroParisTech ENGREF, 2009. — 129 p. (Mémoire 3^e année formation des ingénieurs forestiers) (document en ligne).
- NÈGRE (M.). — Les reboisements du Massif de l'Aigoual (Rapport). — *Mémoires de la Société d'Études des Sciences naturelles de Nîmes*, n° 3, 1931, 135 p.
- NOUGARÈDE (O.), LARRÈRE (R.), POUPARDIN (D.). — La Restauration des terrains de montagne de 1882 à 1913 : l'Aigoual et sa légende. — Communication au Colloque de Florac des 30 et 31 mai 1985. — 15 p.
- NOUGARÈDE (O.), POUPARDIN (D.), LARRÈRE (R.). — Le Reboisement de RTM de l'Aigoual, en Cévennes : épopée dissidente ou expérience d'avant-garde. — *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 59, 1988, pp. 111-123.
- ONF, Antenne Lozère. — Forêt domaniale de l'Aigoual. Révision d'aménagement forestier (2010-2024).
- ONF, DRONF Languedoc-Roussillon. — Projet de réorganisation des séries d'aménagement en forêt domaniale de l'Aigoual (Gard). — 2000.
- POUPARDIN (D.). — L'Observatoire de l'Aigoual. — *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 25, 1995, 18 p.
- POUPARDIN (D.), NOUGARÈDE (O.), LARRÈRE (R.). — La Constitution du domaine privé de l'État sur les hautes terres du Lingas et de l'Aigoual. — Rungis : INRA, 1988. — 147 p.
- ROL (R.). — Le Forestier devant la phytosociologie (texte de 1954). *In* : L'AFEF présente l'Écologie forestière enseignée par Philibert Guinier suivie par... . — Nancy : AgroParisTech ENGREF, réimpression 2009. — 12 p.
- ROL (R.). — Le Massif de l'Aigoual. Étude botanique et forestière. — *Bulletin de la Société botanique de France*, 80^e session extraordinaire, 100, 1953, pp. 38-46.

LE MASSIF DOMANIAL DE L'AIGOUAL, CENT ANS APRÈS GEORGES FABRE. Première partie (Résumé)

Le reboisement de l'Aigoual, massif mythique, reste encore inséparable du destin de l'homme qui l'a voulu et pensé, même s'il n'était pas le seul ni le premier. Le centenaire de sa mort fournit l'occasion de revenir sur cette entreprise. Le premier chapitre, après la présentation de Georges Fabre et de sa légende, détaille le milieu local naturel, social et intellectuel : il permet de comprendre les comportements des Cévenols et des forestiers de terrain, ainsi que leur évolution progressive au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Le deuxième chapitre analyse la constitution des périmètres RTM qui a pu aboutir à la création de forêts entières. Le troisième chapitre détaille l'évolution jusqu'au milieu des années 1980 de ces nouvelles forêts, caractérisable par l'essai de nouvelles sylvicultures plus ou moins adaptées au milieu naturel et aux moyens de l'administration forestière. (À suivre.)

THE STATE FOREST OF MOUNT AIGOUAL A HUNDRED YEARS AFTER GEORGES FABRE. Part I (Abstract)

The reforestation of the legendary Aigoual massif continues to be inseparable from its instigator and designer, even though he was neither alone nor the first involved. The centenary of his death is an opportunity to reflect on this enterprise. The first chapter begins by introducing Georges Fabre and the legend he embodies, describes the local natural, social and intellectual environment in detail. This provides an understanding of the behaviours of the native inhabitants and of foresters in the field, together with the way they gradually evolved during the second half of the 19th century. Chapter 2 analyses the implementation of land restoration in mountainous areas in perimeters set aside where full-fledged forests eventually grew. Chapter 3 describes developments up to the mid 1980s in these young forests in which new silvicultural practices — variably suited to the natural environment and to the resources of the forestry board — were implemented. (To be continued).